

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE MÉZIERES SOUS
LAVARDIN

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire

**DEBIT DE
BOISSONS
CATEGORIE**

Je soussigné(e) Rondeau
Prénoms Aurore
Profession ou qualité Présidente d'association
Domicile 9 route de Pron 72240 Mézières sous Lavardin

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire

A Terrain de loisirs 72240 Mézières sous Lavardin
Du 03/06/2023 à 12h au 04/06/2023 à 12h

A l'occasion de (1) la kermesse des écoles

(1) Indiquer le motif : foire,
vente de charité, fête, etc...

Signature

Le 30/04/2023

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la

Commune de Mézières sous Lavardin

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code de la santé publique

Vu l'art. L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

L'ASSOCIATION 2000 PATTES

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et

temporaire de boissons de catégorie

à Mézières sous Lavardin

Du 03/06/2023

de 12:00:00 heures.

Au 04/06/2023

jusqu'à 12:00:00 heures.

Fait à Mézières sous Lardin

Monsieur le Maire,

Le 30/04/2023

Killian TRUCAS

